

**Déclaration
d'Alicante**

*sur l'éducation et
les migrations*

SOMMAIRE

5	Présentation
7	Préparation et introduction du Congrès
8	<i>Rencontres</i>
9	<i>Notes préparatoires</i>
9	Thème I : l'éducation
12	Thème II : les migrations
15	<i>Rapport introductif sur les migrations (Prof. Khader)</i>
15	Bref historique
19	Les politiques migratoires européennes
20	La question de l'intégration
21	Propositions finales du congrès
22	<i>Synthèse des propositions</i>
23	Thème I : l'éducation
27	Thème II : les migrations
32	<i>Interventions ministérielles</i>
33	En savoir plus

PRÉSENTATION

A l'initiative du Mouvement Européen International, de la Bibliothèque d'Alexandrie, de la Casa Mediterraneo d'Alicante et des Comités nationaux d'Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie, le Congrès d'Alicante a été organisé dans le cadre du Dialogue Sud Nord Méditerranée les 19, 20 et 21 Novembre 2009.

Ce Congrès d'Alicante fait suite :

- à la rencontre de Malte de 2004 initié par le Mouvement européen ;
- à la Déclaration d'Alexandrie du Forum de la Réforme Arabe, organisé par la Bibliothèque d'Alexandrie ;
- et au Congrès d'Alger de février 2006 ayant pour thème : « Dialogue Sud-Nord Méditerranée : une Vision Commune du Futur ». La Déclaration d'Alger a clôturé les travaux de ce Congrès de 2006.

«Ne marche pas derrière moi, je ne te guiderai peut-être pas. Ne marche pas devant moi, je ne te suivrai peut-être pas. Marche juste à côté de moi et sois mon ami » : ces paroles d'Albert Camus reflètent ce que représente le Congrès d'Alicante, un Congrès porteur d'un véritable dialogue entre les deux Rives de la Méditerranée, dialogue fondé sur des principes de respect des valeurs, d'égalité, d'interculturalité et enfin d'écoute mutuelle.

Réunissant plus de 350 participants représentant 30 pays du Sud et du Nord, ce deuxième Congrès a abordé deux thèmes essentiels du dialogue méditerranéen que sont l'Éducation et les Migrations. Avec comme objectifs principaux, le développement commun et solidaire, le partage des savoirs, la mobilité et l'égalité des genres, le Congrès a été rythmé durant trois jours par des ateliers, des débats et des interventions ministérielles.

Pour les participants, l'objectif de ce dialogue méditerranéen est de faire naître des partenariats bénéfiques pour les deux rives, entre les autorités gouvernementales et la société civile, partenariats qui devront alors être concrétisés et suivis par la suite.

*Préparation
et introduction
du congrès*

RENCONTRES

En vue de sa préparation, le Congrès d'Alicante a été précédé par des rencontres régionales, ainsi qu'un rapport introductif présenté par le Professeur Khader à Bruxelles.

Liste des rencontres :

- 1- Les Migrations dans l'espace méditerranéen – Midi de la Méditerranée (Bruxelles 21.09.2009)
- 2- Rencontre de Réflexion de Rabat (22/23.9.2009).
- 3- Education et Migrations (table ronde de Zagreb 25.09.2009)
- 4- Le rôle de l'éducation dans le champ migratoire méditerranéen (Tunis 2/3.10.2009)
- 5- Rencontre du Caire sur l'Education et les Migrations (17.10.2009)
- 6- Rencontre à Paris
- 7- Rencontre à Alger

Thème I : l'éducation

L'éducation est un secteur très important au Sud comme au Nord de la Méditerranée.

Au niveau de l'enseignement primaire, il faut étudier l'image des peuples de l'autre rive transmise aux écoliers, afin de déconstruire les stéréotypes et de reconstruire le dialogue interculturel.

Dans l'enseignement secondaire professionnalisant et dans l'enseignement supérieur se pose le problème de l'adaptation de la formation aux « métiers de l'avenir ».

Certains thèmes apparaissent comme centraux lorsqu'on parle d'éducation dans la région euro-méditerranéenne :

- mobilité
- employabilité
- qualité
- accès
- fuite des cerveaux

Au Sud, la situation démographique et scolaire est différente de pays à pays. Mais globalement on constate une énorme arrivée démographique d'enfants et de jeunes arrivant en âge d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que des difficultés, pour les gouvernements, à leur ouvrir des possibilités d'éducation en quantité et qualité. Un problème à évoquer est celui de l'adaptation de leur formation au marché de l'emploi national ou international.

Au Nord aussi, la situation est différente de pays à pays. La décrue

démographique générale constatée au niveau de l'Union européenne dans son ensemble amène globalement chaque année moins de jeunes sur les bancs de l'école, avec des variations fortes en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Se posent également des problèmes d'adaptation de la formation professionnelle au monde de l'emploi, avec un important chômage et des problèmes de mobilité internationale. Initié en 1999, le processus de Bologne vise à favoriser le rapprochement des curricula européens en vue de faciliter la mobilité internationale.

Entre les pays du Sud et du Nord méditerranéen, les questions de l'éducation sont interconnectées par les problèmes de mobilité et de migrations. Ce qui rend pertinent une coopération accrue en la matière entre l'Europe et le Sud Méditerranéen.

Des initiatives ont déjà été lancées au niveau de l'éducation entre les deux rives de la Méditerranée. Trois d'entre elles ont de quoi retenir notre attention : l'Euromed Permanent University Forum, la Conférence ministérielle sur l'Education supérieure et la Recherche scientifique, et la récente Université euro-méditerranéenne.

En octobre 2006, la première Conférence de recteurs Euromed a lancé l'Euromed Permanent University Forum (EPUF1) dans le but de bâtir un espace Euromed d'éducation supérieure qui, sur le modèle du processus européen de Bologne, visera une harmonisation des diplômes, des plans d'étude et de l'assurance de qualité.

Le 18 juin 2007 a ensuite eu lieu la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'Education Supérieure et la Recherche scientifique². Les ministres de l'éducation de la zone euro-méditerranéenne y ont rappelé l'importance de réduire les différences en matière d'éducation entre les différents pays euro-méditerranéens à travers non seulement des standards d'éducation reconnus internationalement, mais également en facilitant la mobilité et l'employabilité des étudiants et des chercheurs ainsi qu'en soutenant le développement économique de la région.

Enfin, inaugurée le 9 juin 2008, l'Université Euro-méditerranéenne (EMUNI3) installée à Protoroz en Slovénie représente une des six priorités de l'Union pour la Méditerranée et se donne pour objectifs :

- L'approbation de la qualité de l'enseignement supérieur par des études et l'application de programmes de recherche ;
- Devenir une université internationale qui prendra en compte la diversité culturelle ;
- Etablir un environnement universitaire qui aura un effet stimulant pour connecter différentes nations et cultures dans le domaine académique ;
- Assurer une infrastructure administrative, opérationnelle et matérielle qui permettra les activités universitaires.

Tout comme l'EPUF, l'Université Euro-méditerranéenne contribue aussi à l'harmonisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région Euromed. Ces différentes initiatives ont ouvert la coopération entre le Sud et le Nord de la Méditerranée en matière d'éducation et d'enseignement. Néanmoins de nombreuses questions demeurent en suspend ou mal explorées, ce à quoi le Congrès de Alicante tente aujourd'hui de remédier.

Propositions issues des journées d'études organisées à Bruxelles, Paris, Zagreb, Tunis, Caire, Alger et Rabat :

1. Promouvoir des valeurs de respect, de responsabilité, de solidarité, de qualité dans les systèmes éducatifs des pays des deux rives de la Méditerranée et au-delà à l'égard des sub-sahariens.
2. Intégrer l'enseignement, la compréhension et la diversité culturelle et interculturelle dans les programmes éducatifs. Le Nord doit reconnaître la diversité du Sud et faire un effort pour comprendre et apprécier le potentiel de cette diversité culturelle.
3. Mettre en œuvre les principes et les ambitions contenus dans le cadre du Statut avancé conféré au Maroc en rendant l'éducation le moteur de la promotion politique du citoyen.

Thème II : les migrations

Zone d'échanges et de circulation depuis toujours, la Méditerranée est aujourd'hui marquée par de fortes disparités démographiques, économiques, sociales: facteurs de répulsion et facteurs d'attraction entre les deux rives ; les migrations répondant en effet à des préoccupations d'ordre économique, social, politique, démographique et culturel.

D'un point de vue historique il n'est pas sans intérêt pour cette réflexion de souligner que la Mer Méditerranée (« Mer au milieu des terres » dans son étymologie) est un lieu de rencontre entre civilisations différentes depuis toujours. Son identité particulière, qui s'est construite au fil des siècles, a sans doute été façonnée par les échanges commerciaux, par les flux migratoires et par le brassage de civilisations hétéroclites unies par cette Mer commune et par une culture commune de la migration. Entité morcelée de par des fortes différences historiques, économiques et culturelles, la région méditerranéenne se définit comme un espace de rencontres, de brassages et d'échanges.

La question migratoire en Méditerranée est aujourd'hui au centre des débats, tant à propos des migrations illégales que de la gestion de la migration légale et des politiques de visas et de quotas. Cette question aborde alors les thèmes suivants :

- la démographie (une question urgente au nord comme au sud) ;
- les migrations (une valeur ajoutée économique pour les deux rives) ;
- les migrations solidaires (envisager la préparation au Sud des départs) ;
- l'accueil et l'intégration des immigrés au Nord.

Pour Philippe Fargues (ancien directeur de recherche à l'Institut National d'Études Démographiques, aujourd'hui directeur du programme Migrations méditerranéennes au Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, à Florence), trois arguments peuvent être développés pour traiter des migrations en Méditerranée : tout d'abord, les migrations sont une dimension fondamentale pour comprendre l'espace

euro-méditerranéen. Par ailleurs, elles constituent un sujet politique sensible, dont les gouvernements évitent souvent de parler. Cependant, dans les conditions actuelles en Méditerranée, les migrations pourraient constituer une valeur ajoutée plutôt qu'un phénomène à prévenir.

Toutefois, pour que les migrations puissent constituer de facto une valeur ajoutée à la fois dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine il faut essayer de répondre à un certain nombre de problématiques qui renvoient à des questionnements démographiques, économiques, de développement, de circulation des savoir, d'intégration des populations migrantes à la fois dans les pays d'origine et de destination.

Concernant ce dernier point, celui de l'intégration des communautés immigrées, qui est d'ailleurs un point fondamental de toute politique migratoire, un accompagnement du migrant à la fois dans le pays de départ et dans le pays d'accueil permettrait l'élaboration d'une politique migratoire cohérente.

Les migrations sont un phénomène hétérogène que ce soit du point de vue des causes qui amènent à la migration, du point de vue des destinations mais également des types de migrations.

On aurait tort par exemple de ne considérer que les migrations venant du Sud de la Méditerranée vers l'Europe.

Il est important de tenir compte des migrations Sud-Sud (entre l'Afrique Subsaharienne et le Maghreb), Ouest-Est (entre le Maghreb/Mashrek et le Golfe, l'Australie ou l'Amérique) mais aussi Nord-Nord (entre la Turquie et l'Europe de l'ouest ou entre les Balkans du Sud et du Nord par exemple.)

Selon les données du Rapport Migrations Méditerranéennes 2008-2009, rédigé sous la direction de M. Fargues, « les pays du Sud Méditerranéen compteraient aujourd'hui 12,7 millions d'émigrés [...] Ces émigrés se répartissent entre 8,2 millions (64,7%) dans l'Union Européenne, 2,7 millions (21,4%) dans les pays arabes (Golfe, Libye et autres pays SEM) et 1,7 million (13,7%) dans d'autres régions du monde. »

De même, si le Maghreb constitue une zone d'émigration vers l'Europe,

il constitue aussi une zone d'immigration pour l'Afrique sub-Saharienne soit dans le cadre d'une migration de transit avec pour destination finale l'Europe soit pour une migration de type économique temporaire.

Il faut prendre en compte la diversité des migrations entre la migration circulaire qui prévoit un retour au pays d'origine après l'acquisition d'un certain savoir-faire par exemple, la migration de transit qui est temporaire dans le sens où le pays d'accueil est considéré comme pays de passage, la migration saisonnière, la migration économique définitive et la migration forcée.

La qualification du type de migration est un préalable à son encadrement.

Propositions issues des journées d'études organisées à Bruxelles, Paris, Zagreb, Tunis, Caire, Alger et Rabat :

1. Pour un dialogue entre égaux, seul moyen d'apporter des solutions aux questions migratoires, il faut changer de paradigme. Les européens parlent aujourd'hui d'intégration et de sécurité et les pays à forte émigration d'accompagnement et insertion. Il faut sortir de cette dichotomie pays de départ/pays d'arrivée, et promouvoir l'idée d'espace méditerranéen.

2. Problématique du dialogue interculturel auquel les européens sont mal préparés. Il faut parler entre égaux. L'Europe doit se libérer de la prédominance d'un système de valeurs dominant qui favorise l'émergence de préjugés, peurs qui empêchent le dialogue entre égaux. L'école et la société toute entière doivent s'engager dans cette voie.

LES MIGRATIONS

**I. Bref historique de l'immigration méditerranéenne,
surtout maghrébine, en Europe**

A) *Les évolutions quantitatives*

L'histoire migratoire en Europe a connu plusieurs phases :

1) La phase algérienne

Elle s'étend entre 1916 et 1956 et concerne l'arrivée massive de travailleurs algériens venus en France pour remplacer les jeunes français partis sur le front.

2) La phase maghrébine et turque (1956-1974)

Après la seconde guerre mondiale, les besoins de reconstruction de l'Europe exigent le recours de nouveaux migrants. C'est donc vers le Maghreb et la Turquie que les gouvernements européens se tournent. Ces deux régions combinent l'avantage d'être proches, et de disposer d'une main d'œuvre abondante et mobilisable pour effectuer les travaux dits « difficult and dangerous ». C'est donc par dizaines de milliers que les maghrébins et turcs affluent en Europe, attirés par un salaire régulier et un travail garanti. Cette migration ne suscitait ni racisme xénophobie car elle était considérée comme nécessaire et utile à l'économie des pays européens. L'immigré lui-même ne souhaitait pas s'installer définitivement.

3) La fermeture des frontières en 1974

Dès le début des années 70, la crise économique s'accompagne d'un réexamen des politiques migratoires en Europe, dans un sens restrictif. Si l'Allemagne devient la principale destination des travailleurs turcs, la France est le principal pays d'accueil de l'immigration maghrébine. Il y a un effectif total de 1 539 000 Maghrébins sur une population étrangère estimée à la même date à 3 752 000. Trois pays européens, la Belgique, la

Hollande et l'Allemagne abritent une population maghrébine consistante. En 1987, globalement, les Maghrébins installés dans ces trois pays représentent 325 300. La population maghrébine ne doit guère dépasser les 400 000 personnes et la population étrangère estimée en 1989, à 8,1 millions soit, 2,5 % de la population totale.

4) Les migrations non autorisées des années 90

Avec la fermeture des frontières européennes aux nouveau flux migratoires (1974), et les mesures prises en vue d'une meilleure intégration des immigrés installés régulièrement, l'immigration connaît des mutations profondes quantitatives et qualitatives sous l'effet combiné de la politique de regroupement familial et des flux migratoires non autorisés. En 2009, les maghrébins dépasseraient la barre d'un million. La situation de la présence maghrébins en Europe est comparable à celle de l'Italie. En Espagne, en 2009, la population maghrébine en séjour légal est estimée à plus de 700 000. Au total, le nombre des étrangers en provenance de l'espace méditerranéen est estimé à 5 742 679 soit 1/5ème du total des étrangers dans l'UE et un tiers des étrangers ressortissants de pays tiers (près de 19 millions en 2007).

B) Les transformations qualitatives de l'immigration maghrébine en Europe

Le migrant entre par le travail et pour le travail, en France d'abord, l'immigration est masculine et jeune. Le migrant est surtout travailleur, l'immigration maghrébine est essentiellement économique. L'immigration, conçue d'abord comme temporaire, devient, avec le regroupement familial, durable. Le passage d'une immigration de travail à une immigration d'installation se manifeste dans le glissement du vocabulaire. L'ancien modèle d'intégration a peu à peu laissé la place à un « nouvel âge » de l'immigration, à l'implantation progressive d'une véritable communauté d'origine méditerranéenne.

La transformation de l'immigration de travail en immigration d'installation va induire à son tour une série de modifications, dont nous épinglons au moins, trois parmi les plus significatives. La féminisation accrue de la population maghrébine et de la main d'œuvre immigrée est constatée dans tous les pays européens. Le deuxième changement a trait au rajeunissement

de la population maghrébine. Le troisième changement concerne l'abaissement des taux d'activité de la population maghrébine immigrée.

En 2009, dans les grandes villes, un jeune maghrébin sur deux est à la recherche d'un emploi et une jeune femme maghrébine sur trois connaît la même situation. La baisse de l'activité des Maghrébins et le taux de chômage particulièrement élevé dans les rangs, produisent une véritable délégitimation sociale.

C) L'immigration méditerranéenne face au racisme

Tous les participants au Congrès de Valence se sont dits très préoccupés par la poussée xénophobe dans de nombreux pays européens. L'image que projette l'Occident de lui-même, à travers ses chaînes de télévision, captées sur la rive sud de la Méditerranée, amplifie le phénomène d'attraction pour l'Ailleurs (Pull-effect).

Ainsi, le racisme rampant en Europe ne semble pas apeurer outre mesure la population immigrée ni dissuader les candidats à l'émigration. C'est dire la force d'attraction qu'exerce encore l'Europe comme pôle de richesse. Car il faut bien se rendre à l'évidence : quelque soit le qualificatif qu'on colle à l'Europe, elle demeure perçue comme offrant de meilleures conditions de vie que les pays de départ.

D) Démographie et migration

1. La « bombe » démographique en Méditerranée

Le dernier quart de siècle constitue pour le monde arabe une période de profonde transformation démographique, semblable à celle qu'ont connue l'Espagne et l'Italie catholiques et la Grèce orthodoxe depuis les années 70.

a) Vers une famille de petite taille

On constate une évolution nette vers une famille de petite taille. Le taux moyen de croissance démographique pour les pays arabes était 3,1% en 1991 et 2,2% en 2009.

b) Structure par âge (le cas du Maghreb)

Dans le monde arabe, l'élément le plus frappant est la prédominance de la tranche d'âge 0-19 ans dans la pyramide des âges, puisque ceux qui ont moins de 20 ans représentent près de 45 % de la population totale. A titre de comparaison, en Europe, ce pourcentage tombe à 28 %. D'ici l'an 2025, la part des classes d'âge 19-59 ans ira en s'accroissant, parce que ceux qui vont entrer sur le marché du travail sont déjà nés. Il faudra probablement attendre entre 15 et 20 ans pour assister à un rétrécissement de la base de la pyramide des âges dans les pays du Maghreb et de l'Égypte.

c) Transition démographique

En raison de l'hétérogénéité des trajectoires démographiques dans les pays arabes, l'achèvement de la transition démographique se fera dans les 10 à 25 années à venir. En définitive, il peut s'écouler un demi-siècle entre l'amorce de la baisse de fécondité et la stabilisation de la population au niveau du remplacement des générations. En attendant la fin de la transition démographique, la population arabe pourra s'accroître de 345 millions (2009) à plus de 450 millions en 2030. Les pays du Maghreb central (Maroc, Tunisie, Algérie) dont la population est estimée à 80 millions en 2009, pourront bien dépasser les 110 millions en 2025.

Rapportée à la population de l'Europe latine, la population du Maghreb qui représentait un 1/6ème en 1950 (soit 21 millions contre 125), en représentait plus d'un tiers en 1990 et représentera plus de la moitié en 2025, soit 110 millions contre 168,8.

2. Le Sud comblerait le déficit démographique du Nord

a) Si la baisse des taux de natalité perdure, l'Europe perdra 30 millions d'âmes au cours du quart de siècle prochain, avec une pyramide des âges au profit des plus vieux ;

b) La réduction des actifs de la population, due à l'allongement des études des jeunes et surtout à la baisse de l'âge de la retraite. En effet, certains démographes estiment que, suite au vieillissement de la population en Europe, en 2025, 14 « travailleurs » devront subvenir aux besoins de 10 personnes dites dépendantes (personnes de plus de 65 ans et de moins de

15 ans) contre, 23 travailleurs pour 10 personnes dépendantes, vingt-cinq plus tôt. Partant de ces constats, va-t-on faire appel de manière massive à la main d'œuvre étrangère pour enrayer l'accroissement des inactifs et donc à protéger le niveau des retraites ?

3. L'immigration « zéro »

L'immigration « zéro » est un de ces clichés souvent brandis par des politiques, dans les années 80. En réalité, l'immigration « zéro » est un choix politique qui n'a jamais été réellement mis en application. Quelle politique adopter ? Une politique de « numerus clausus », limitée à accueillir les hommes d'affaires, les Arabes fortunés et l'élite intellectuelle. L'immigration zéro et l'immigration massive par l'ouverture constituent deux options extrêmes : la première est une chimère et la deuxième est peu vraisemblable. Mais entre les deux, il y a de la marge pour une ouverture raisonnée originale.

II. Les politiques migratoires européennes (1999-2009)

Depuis les années 2000, la tendance sécuritaire dans la gestion des flux migratoires, surtout clandestins, se confirme et se renforce, surtout après les Sommets de Thessalonique (2003) et de la Haye (2004). Comme on l'a vu précédemment, on assiste à la multiplication des accords de réadmission avec de nombreux pays, méditerranéens et non méditerranéens et la naissance de l'Agence Frontex (2005).

A partir de 2005, l'UE franchit un nouveau palier avec la multiplication des réunions officielles au niveau ministériel, voire au niveau des chefs d'État. Pour ne pas donner l'impression de trop se focaliser sur la sécurisation des frontières, la Commission publie, le 16 mai 2007, une communication relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité.

Dans cette logique, c'est la fonction même de la Méditerranée qui se trouve bouleversée. Historiquement, cette Mer a été une passerelle et participait à un système migratoire complexe où se mêlaient le passé colonial, les représentations collectives, le désir d'Europe, l'envie de l'ailleurs, et les dynamiques économiques et démographiques. Aujourd'hui, l'UE craint qu'elle ne devienne une passoire.

L'externalisation sécuritaire de la frontière transforme la nature de celle-ci : la frontière comme continuité, contiguïté et ouverture devient limite et rupture. Ce qui est demandé aux pays méditerranéens du Sud et de l'Est c'est de mettre en place, contre promesse de financement et d'aides diverses, des dispositifs frontaliers qui prétendent filtrer, contrôler, sécuriser et défendre.

En déplaçant la frontière des contrôles plus au Sud, l'UE reproduit sa politique migratoire interne au niveau externe, puisque les pays du Sud sont priés de signer les accords de réadmission, d'ouvrir des « centres d'accueil », de contrôler leur propre frontière et de se doter de leur propre politique migratoire. Ainsi, le Maroc a été amené à élaborer une loi sur les migrations (loi 02/93) qui est une réplique de la loi espagnole en la matière (A/2000).

III. La question de l'Intégration

Le visa permet de franchir légalement la frontière externe, mais qu'en est-il de la frontière interne représentée par la citoyenneté? La citoyenneté est perçue comme un privilège. Elle désigne à la fois un statut actif : la participation à l'exercice des droits politiques, mais subordonnée à la nationalité, et un statut attributif ou passif qui garantit à tout résident permanent, national ou étranger des droits et des libertés opposables à l'Etat. C'est ce qu'on appelle la nouvelle citoyenneté.

Il convient d'introduire la distinction entre intégration formelle (nationalité) et intégration réelle, c'est-à-dire la socialisation et l'insertion dans la vie collective par l'école, le logement, le travail.

Certes les États européens se mobilisent pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard de la population immigrée, et des dispositifs censés favoriser l'intégration sont adoptés ici et là. Ainsi, en France, une Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) a été mise sur pied. L'UE, elle-même propose une Carte de longue durée (Blue card) pour attirer des personnes qualifiées.

Propositions finales
du congrès

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS ET DES DISCUSSIONS

EN ATELIERS ET EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE À ALICANTE

Les Professeurs Iman El-Kaffass (Université Américaine du Caire, Egypte) et Bichara Khader (Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique) ont établi un rapport final de ce qui a été proposé par les ateliers et débats qui ont eu lieu au Congrès d'Alicante. Ce rapport final établit alors les orientations générales de ce que les deux Rives de la Méditerranée souhaitent entreprendre et partager.

Les deux thèmes Education et Migrations sont traités et synthétisés de façon distincte.

Thème I : l'éducation

Développer des programmes éducatifs et des projets communs

1. Enseigner le multiculturalisme aux jeunes enfants sur les deux rives de la Méditerranée à travers la crèche, l'école maternelle et l'éducation des mères.
2. Préparer les jeunes étudiants dans les écoles primaires à la langue, à développer des capacités de découverte ainsi qu'une attitude de tolérance, connaissance et acceptation de l'autre de façon à créer le citoyen de la Méditerranée, tout en gardant sa propre identité.
3. Introduire la culture des voisins et un système de valeurs interculturelles aux divers niveaux d'éducation scolaire de façon à rapprocher les deux rives de la Méditerranée et à encourager un sentiment d'amitié et de voisinage au sein de la jeunesse.
4. Améliorer et moderniser les programmes et les résultats des instituts techniques, professionnels et de l'enseignement supérieur dans le Sud pour donner à la jeunesse des qualifications pour faire face aux besoins du marché du travail du Sud et du Nord de la Méditerranée. « Education pour l'opportunité. »
5. Soutenir l'établissement et le renforcement au Sud des entités/agences d'assurance qualité dans l'éducation qui appliquent des standards internationaux pour l'évaluation du système éducatif.
6. Les participants soulignent la nécessité de garantir l'égalité des genres à la fois dans l'accès à l'éducation et dans la poursuite des études à tous les niveaux d'éducation.
7. Promouvoir et diffuser le concept de démocratisation de l'éducation. Mettre en place des politiques et collaborer pour améliorer la mobilité étudiante dans la région méditerranéenne.

8. Homogénéiser les programmes universitaire et permettre une reconnaissance mutuelle des cursus et diplômes académiques pour faciliter la mobilité et l'employabilité sur les deux rives.

9. Etablir des programmes au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur pour encourager les échanges des jeunes et leur participation dans des programmes culturels et éducatifs des pays d'accueil.

10. Mettre en place une analyse des compétences humaines dans les pays Sud de la Méditerranée pour connaître, utiliser et tirer profit de l'avantage compétitif de la jeunesse du Sud.

Collaborer au niveau des projets concrets suivants

11. Proposer des programmes académiques prévoyant un ou deux semestres d'études et/ou de stage dans une université de l'autre rive avant la fin du diplôme.

12. Développer des programmes communs d'études Méditerranéennes, qui seraient enseignés dans les universités du pourtour Méditerranéen, et créer des diplômes (de licence et/ou Master) dans ce secteur. Les étudiants devraient alors parler couramment l'Arabe, l'Anglais ainsi qu'une autre langue méditerranéenne, ils seraient tenus d'étudier au moins un an dans une deuxième université et d'effectuer un stage au Nord et au Sud de la Méditerranée et ils recevraient un diplôme commun. A la fin ils devraient être prêts à travailler en politique, administration etc. sur chacune des deux rives.

13. Créer une Université Euromed dans le Sud, comme dans le Nord, spécialisée dans le domaine de la recherche et de la coopération scientifique pour renforcer la paix, les échanges interculturels et la durabilité de la région méditerranéenne. Garantir un nombre suffisant de bourses pour permettre aux étudiants défavorisés du Sud, comme du Nord, de se qualifier.

14. Etablir un diplôme d'études supérieures spécialisé sur le développement et la formation professionnelle qui s'inspirerait du modèle mis en place par le Collège de l'Europe qui vise à réunir des jeunes venant de divers pays du Sud and du Nord, à les faire vivre et étudier ensemble et à leur attribuer des qualifications égales. L'institut devra être placé dans un lieu facilement accessible du Sud et du Nord de la Méditerranée et sera ouvert aux étudiants sortant à la fois de l'enseignement secondaire ou supérieur. Il offrira une formation professionnelle d'une période de deux ans, adaptée, aboutissant à un diplôme. Des diplômés hautement qualifiés pourront ainsi accéder aux emplois spécialisés sur les deux rives.

Coopérer au niveau d'une éducation non-formelle/ tout au long de la vie

15. Les participants rappellent l'intérêt que représente pour le développement commun l'idée de lier les institutions éducatives au Sud aux instituts de formation à distance et aux universités européennes, transmettre la connaissance et offrir une certification/diplôme à travers les TIC.

16. Lier les programmes d'alphabétisation au marché de l'emploi.

Actions nécessaires au Sud de la Méditerranée

17. Garantir l'égalité des genres à la fois dans l'accès à l'éducation et dans la poursuite des études à tous les niveaux d'éducation; promouvoir et diffuser le concept de démocratisation de l'éducation.

18. Garantir que les étudiants de l'enseignement primaire apprennent leur langue maternelle mais aussi une ou deux langues méditerranéennes pour permettre leur accès futur aux institutions et organisations des deux rives.

19. Etablir davantage de coopération Sud-Sud.

Actions nécessaires au Nord de la Méditerranée

20. Commencer à regarder aux pays du Sud de la Méditerranée comme à des partenaires égaux dans le développement de la région Méditerranéenne pour la prospérité et la sécurité de tous. On devrait viser un dialogue et une collaboration « entre égaux ».

21. Reconnaître la diversité du Sud et faire un effort pour comprendre et apprécier les différentes cultures ainsi que leur précédente et potentielle contribution au Nord.

22. Afin de changer les stéréotypes existant sur le Sud, les pays du Nord devraient enseigner à l'école l'histoire, la géographie et la culture de la région du Sud de la Méditerranée. Par ailleurs, les pays Européens à forte immigration Arabe doivent introduire l'Arabe comme une des langues d'option étudiées à l'école.

23. Les enseignants des migrants dans le Nord devraient recevoir une formation sur la culture, l'histoire etc. de leurs étudiants. Une collaboration peut être mise en place à ce niveau et les formateurs et l'intelligentsia éduquée du Sud peut participer à la préparation des enseignants du Nord.

Thème II : les migrations

La Conselleria de Immigracion y Ciudadania (devenue depuis peu la Conselleria de Solidaridad y Ciudadania), dirigée par Monsieur Rafael Blasco, a mis en œuvre une politique d'intégration avant-gardiste, en Espagne, appelée « le modèle valencien d'intégration des nouveaux citoyens ». Les participants au Congrès d'Alicante se sont félicités d'un tel engagement de la Communauté de Valence en faveur de l'intégration de l'immigration et ont souhaité qu'il serve d'exemple pour d'autres communautés autonomes et même pour d'autres pays européens.

L'atelier sur la question migratoire a bien démontré la centralité de cette question dans les relations euro-méditerranéennes. Les participants se sont déclarés choqués de constater qu'en Méditerranée, les biens, les services et les capitaux circulent mais pas les hommes. L'immigration clandestine est le produit de l'interdiction de circuler. D'autres se sont faits les champions de l'immigration circulaire. Certains participants estiment qu'il faut former les jeunes sur place afin de faciliter leur « circulation qualifiante ». La tendance à la « criminalisation » de l'immigration a été dénoncée à l'unanimité. L'immigration « choisie » est plus problématique pour beaucoup de participants. Certains ont fait remarquer qu'il vaut mieux un « exode de cerveaux que des chômeurs diplômés ».

Le partenariat pour la mobilité est applaudi. A cet égard, les accords de travail Espagne-Maroc, Italie-Tunisie sont considérés comme de bonnes pratiques à encourager et à multiplier. Les transferts financiers vers les pays d'origine ont été discutés. Ils constituent un apport important aux pays d'origine. La valeur ajoutée de l'immigration n'est pas liée seulement aux transferts financiers aux pays d'origine. Par son installation en Europe, l'immigré a dû non seulement s'adapter, mais aussi intégrer des valeurs en termes des droits de l'individu et du citoyen, de l'importance de la vie démocratique, de la fécondité de la divergence. Tout cela constitue également une valeur ajoutée immatérielle enrichissant la culture sociale et politique des pays d'origine.

Enfin, les participants au Congrès d'Alicante préféraient que les jeunes puissent disposer d'un emploi chez eux.

Travailler ensemble pour un développement commun : appréhender les migrations comme un facteur de développement

1. Pour un développement commun il faut mettre en place des réseaux d'information et de communication tels que l'agence Euromed de l'emploi pour créer les synergies entre l'offre et la demande et fournir les conditions nécessaires au retour au pays d'origine pour partager l'expertise acquise dans le pays d'accueil dans le cadre d'une solidarité Nord-Sud.
2. Il faut exploiter les compétences locales dans le cadre des migrations régionales. On ne peut lutter contre le fléau du chômage sans cadre de concertation commun Nord-Sud.
3. Encourager les transferts en en diminuant les frais : il n'est pas normal que les frais de ces transferts dépassent le seuil critique de 10 % : c'est excessif et cela décourage les transferts bancaires au profit de transferts informels qui ne sont pas moins coûteux.
4. Ces transferts financiers constituent un apport important aux pays d'origine. Dans certains cas, l'entrée de devises permet de payer le service de la dette.
5. Les participants ont émis le souhait de canaliser ces transferts vers des microprojets, la création de micro-entreprises, de coopératives de manière à créer de l'emploi et de l'activité. Il est regrettable que la majeure partie aille à la pure consommation. Il faudrait dès lors mettre en relation transferts et développement local.

Promouvoir le libre échange et la libre circulation en Méditerranée

6. Promouvoir les migrations circulaires, en insistant cependant sur le fait qu'elle ne doit pas simplement concerner les élites intellectuelles ou économiques, mais que tous les migrants doivent pouvoir développer des intérêts sur les deux rives. Accélérer et développer le système carte bleue.

7. Il faut former les jeunes dans leur pays d'origine afin de faciliter leur "circulation qualifiante".
8. Améliorer les partenariats pour la mobilité. Les accords de travail Espagne-Maroc, Italie-Tunisie et France-Tunisie sont considérés comme de bonnes pratiques à encourager et à multiplier.
9. Il est nécessaire de s'interroger sur l'existence d'un facteur d'appel (pull effect) en Europe à ajouter au facteur de répulsion (push effect) présent dans les pays du Sud de la Méditerranée, à l'origine des flux migratoires. Partant de l'inévitabilité de ce constat, il y a une nécessité d'organiser une liberté de circulation en Méditerranée.

Améliorer l'intégration des immigrants

10. Les participants ont insisté sur la nécessité d'informer les migrants sur le marché de travail en Europe avant leur départ et de les former en conséquence. L'expérience tunisienne en la matière est appréciée.
11. Inciter les pouvoirs publics des pays d'accueil, de concert avec les acteurs de la société civile et du monde académique et éducatif, à fournir les outils institutionnels, culturels et logistiques facilitant l'intégration du migrant dans le pays d'accueil. Promouvoir l'intégration par des systèmes de soutien pour l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, de sa culture, pour la recherche d'un emploi etc.
12. L'exemple du modèle d'intégration de la Communauté de Valence propose des programmes de formation, de systèmes de volontariats, des initiatives pour combattre la xénophobie, ainsi que la familiarisation des immigrants avec la société d'accueil.

Dépasser l'approche sécuritaire des politiques migratoires et la criminalisation de l'immigré

13. L'approche purement sécuritaire qui consiste à cadenasser la frontière (contrôle électronique, patrouilles maritimes, murs, barrières, barbelés etc.) est dénoncée comme irréaliste et inhumaine. L'externalisation de la frontière est perçue de la même manière.

14. Certains participants ont prôné la suppression du visa, purement et simplement en alléguant de son caractère restrictif et finalement contre-productif : l'obligation de visa n'a pas tari les mouvements migratoires, elle les a rendus plus difficiles, plus dangereux et plus coûteux. Plus important encore, aux yeux de certains, l'obligation de visa non seulement conduit à l'immigration clandestine, mais aussi à l'installation des immigrés clandestins sur place.

15. Il faut changer d'approche à l'égard de la clandestinité. L'immigration clandestine est le produit de l'interdiction de circuler dans la région méditerranéenne.

16. La tendance à la “ criminalisation “ de l'immigration a été dénoncée à l'unanimité. Les passeurs et les réseaux mafieux sont les intermédiaires qui profitent de la situation. Ils doivent être punis.

17. Faciliter la mise en place de systèmes de réadmission, réinsertion dans leurs pays d'origine des immigrants en situation irrégulière. Il faut sortir de la criminalisation de l'immigration illégale.

18. L'Union européenne et ses membres doivent appliquer une politique plus généreuse en matière de visa, par exemple en ce qui concerne la mobilité des chercheurs, professeurs, étudiants...

Brain drain – Brain gain : développer la circulation des savoirs

19. Dépasser la vision européenne de l'immigration “ choisie “. Certains participants y ont vu une “ manière subtile “ de “ piller “ les ressources

humaines les plus qualifiées sans contrepartie. D'autres y ont vu une discrimination à l'égard de l'immigré sans qualification. Tandis que, de l'autre côté, certains ont fait remarquer qu'il vaut mieux un " exode de cerveaux " que "des chômeurs diplômés" dans leur propre pays. Tous s'accordent sur la notion de développement solidaire.

20. Promouvoir la circulation des cerveaux pour un transfert des savoirs et des compétences : notion "brain gain" faisant référence aux cerveaux qui circulent ou émigrent, mais qui acquièrent de nouvelles compétences qu'ils pourraient transférer à leur pays d'origine à travers le processus de migration circulaire.

21. Partant du principe que la migration est un choix difficile, impliquant souvent un déchirement familial, les participants ont souhaité souligner qu'il faut améliorer, avant leur départ, les qualifications de leurs jeunes pour les mettre en adéquation avec les besoins du marché de travail du pays de destination.

22. Migrations et mobilité des jeunes diplômés, des étudiants et professeurs ou des travailleurs doivent être promues.

23. Par son installation dans le pays d'accueil, l'immigré doit non seulement s'adapter, mais aussi intégrer des valeurs en termes des droits et devoirs de l'individu et du citoyen, de l'importance de la vie démocratique, du caractère positif de la diversité. Tout cela constitue une valeur ajoutée immatérielle, dans le cadre du retour au pays d'origine, enrichissant la culture sociale et politique des pays d'origine.

24. Au Sud : convaincre les jeunes de revenir au pays, mettre sur pied de programmes permettant aux jeunes de réaliser des projets. Il faut mettre en place une forme d'appui technique pour développer initiatives entrepreneuriales dans les pays d'origine pour le retour des communautés installées dans les pays européens.

25. Au Nord : investir davantage dans la qualification des jeunes du Sud pour accroître leurs opportunités d'emploi dans les pays du Nord comme dans leur pays d'origine. Or, constatent les participants, le financement des programmes de qualification des jeunes et le soutien financier européen à la création d'entreprises laisse beaucoup à désirer.

INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES

Le Congrès d'Alicante, ouvert par M. Martin Quiros, Président du Mouvement Européen de Valence, et conclu par M. Charles Ferdinand Nothomb, Vice-Président du Mouvement Européen International, a été riche par la qualité des interventions et le prestige des intervenants, notamment par la multitude des interventions ministérielles.

- M. Abdelililah Benarafa, expert ISESCO : Rapport sur les efforts de l'ISESCO dans les domaines du dialogue, de la diversité culturelle
- Allocution de M. Rafael Blasco, Conseiller d'Immigration de la Generalitat Valenciana
- Allocution de Mme Benita Ferrero Waldner, Commissaire européenne pour les Relations Extérieures et la Politique de Voisinage
- Allocution de M. Miguel Angel Moratinos, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Espagne
- Allocution de M. Abdelkader Messahel, Ministre délégué en charge des Affaires Maghrébines et Africaines, Algérie
- Allocution de M. Jacques Barrot, Vice Président de la Commission Européenne en charge de l'espace justice, liberté et sécurité
- Allocution de M. Carlos Maria Bru Puron, Président du Conseil Fédéral du Mouvement Européen Espagnol
- Allocution de M. Vincent Garces, L'Assemblée des citoyens de la Méditerranée vers une communauté de peuples
- Allocution de Mme Fanny Durville, Priorités 2010 de la Fondation Anna Lindh
- Déclarations de M. Alvaro Frutos, Carta Mediterranea
- Allocution de M. Alejandro Font de Mora Turón, Conseiller d'Education de la Generalitat Valenciana

L'intégralité des interventions se trouve dans le syllabus du Congrès d'Alicante (voir page suivante).

En savoir plus

Vous pouvez commander par mail :

- La Déclaration d'Alger pour une Vision Commune du Futur (48 pages), contenant un résumé du Congrès et les propositions de mise en œuvre de la Déclaration (plan d'action commun).
- La Déclaration d'Alicante ci-présente.
- L'acte complet du Congrès d'Alicante (200 pages), comprenant le programme, la synthèse des propositions et des discussions en ateliers et en assemblée plénière à Alicante, les rapports préparatoires, les différentes interventions ministérielles, la galerie photo, la liste des participants.



Pour toute commande (version papier ou électronique) :

dialoguesudnord@gmail.com



P.O.Box 138, Chatby, Alexandrie 21526, Egypte

Tél : +(203) 4839999 Fax : +(203) 4830339

www.bibalex.org

Fondation du dialogue Sud-Nord Méditerranée

Rue Jean Froissart 13,

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

dialoguesudnord@gmail.com